

**PRESENTS** : Mmes DEPIERRE Maire, REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. LECOQ, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY Adjoints, M. TAUBATY, Mme GRESSER, M. FANTOLI, Mmes CALONNE, BAILLY, LAMY, MM. DRUET, CHUARD, Mmes VUILLEMIN, PINGAT, JACQUET, M. MARTI

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

M. CHAZERAND pouvoir à Mme BRIOT GAIDIOZ

Mme BOUDRY pouvoir à M. DRUET

M. MOLIN pouvoir à M. MARTI

Mme CHATEAU pouvoir à Mme PINGAT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme JACQUET Marie-Christine

Après l'appel des conseillers et la nomination d'un secrétaire de séance, Mme la Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 12 avril 2021.

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est adopté, on passe à l'ordre du jour :

- 1) Présentation du futur règlement des sites patrimoniaux remarquables,
- 2) Attributions de subventions aux associations,
- 3) Modification des statuts de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura,
- 4) Désignation de représentants du Conseil Municipal pour l'Office de Commerce et de l'Artisanat du Cœur du Jura,
- 5) Autorisation donnée à Mme la Maire de signer une convention de partenariat culturel avec le musée de Lons le Saunier,
- 6) Tarifs : musées municipaux,
- 7) Tarifs : piscine,
- 8) Eclairage public : renouvellement matériel vétuste – 9<sup>ème</sup> tranche,
- 9) Eclairage public : programme travaux SIDEK,
- 10) Autorisation donnée à Mme la Maire de signer le bail commercial à intervenir pour la gestion du camping municipal,
- 11) Convention entre les Villes d'Arbois, Poligny et Salins les Bains pour la mise à disposition d'un vacataire dans le cadre de la coordination des centres de vaccination,
- 12) Création d'un poste dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » - Parcours Emploi Compétences (PEC) : service espaces verts,
- 13) Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC) : service administratif,
- 14) Emplois saisonniers – Année 2021 – Recrutement de personnel non titulaire contractuel,
- 15) Communications.

\*\_\*\_\*

**1 – PRESENTATION DU FUTUR REGLEMENT DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES**

Mme la Maire lève la séance pour permettre la présentation du futur règlement des sites patrimoniaux remarquables par le cabinet B.E. A-U-A : Aménagement, Urbanisme et Architecture chargé par la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura de ce travail.

A l'issue de cette présentation, M. LECOQ Yves invite les Conseillers à lui faire remonter les questions sur ce projet, pour pouvoir apporter d'éventuelles modifications de ce règlement avant une nouvelle présentation lors d'un futur Conseil Municipal pour validation définitive par la Commune. Le projet de règlement peut être consulté par les Conseillers Municipaux à l'accueil de la Mairie

*Reprise de la séance du Conseil Municipal.*

## **2 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Présentation par Mme BUGADA Catherine du dossier des subventions et des méthodes employées pour l'attribution de celles-ci.

L'enveloppe globale prévue au budget 2021 pour le compte 6574 est de 110 000 €.

Mme BUGADA Catherine précise que l'enveloppe globale votée au Conseil Municipal a été divisée en deux parts égales, diminuée d'une part dite de réserves, permettant d'attribuer d'autres subventions faisant suite à des demandes plus tardives en cours d'année

Elle précise également que le travail de la Commission en charge de ces subventions a été important et très constructif.

Mme BUGADA Catherine souhaite que certaines subventions deviennent de nature conventionnelle, en raison de l'annualité de celles-ci

Il est également proposé que la subvention du Souvenir Français soit calculée sur une cotisation de 0,30 € par habitant, que la demande du Syndicat des Eleveurs soit remplacée par un lot de la Ville d'Arbois compte tenu de l'implication de la Ville par ailleurs sur cette manifestation.

La Commission en charge de ce dossier propose également de limiter les subventions de Chœur Opus 39 à 500 € (en raison de leur trésorerie) et celle du Pélican à 1 300 € (correspond à leurs prestations lors aux événements patriotiques locaux).

Mme BUGADA Catherine poursuit la présentation des demandes de subvention à vocations culturelles.

Plusieurs propositions d'attribution concernant l'association «La Crue» font l'objet d'échanges avec Mmes PINGAT Martine et VUILLEMIN Martine pour finalement aboutir à une proposition de 3 000 € avec une possibilité de revoyure en fin d'année, car l'association s'est engagée à réaliser plusieurs événements en cours d'année, mais compte tenu de la situation sanitaire, cela sera-t-il possible ?

Le point suivant concerne Toque de Tango qui sollicite la participation à l'acquisition d'une scène «provisoire» pour 1 000 € ou l'acquisition d'un matériel plus durable d'un coût de l'ordre de 16 000 €.

Il est rappelé la difficulté de stockage d'un tel matériel et, à qui incomberait la charge du montage et du démontage d'un tel équipement ?

Mme PINGAT Martine rappelle le rayonnement de cette association pour la Ville tout en précisant que l'ancienne Communauté de Communes n'avait jamais voulu subventionner les actions de cette association. Il est alors proposé de surseoir à cette demande de subvention, afin de rencontrer la Communauté de Communes et lui proposer de prendre à sa charge une acquisition de scène qui pourrait servir à d'autres associations des Communes de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura.

Mme BUGADA Catherine termine la présentation des demandes de subventions par celles à vocations sportives. Elle précise que des critères ont été définis, avec attribution de % pour chacun de ces critères :

A/ Sports de Loisirs

B/ Sports de Compétitions

Avec eux-mêmes des sous critères

- 1) nombre d'adhérents,
- 2) âge des adhérents,
- 3) aide à la discipline sportive,
- 4) taux d'encadrements qualifiés,
- 5) écoles de formation.

A l'issue de cette présentation, un échange concernant le choix des critères intervient entre Mme BUGADA Catherine et Mme PINGAT Martine (identique ou non aux anciens critères définis par la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura) alors en charge du versement des subventions.

M. MARTI François s'interroge sur la pertinence de classer l'association CARS parmi les associations sportives, plutôt que dans une autre catégorie, à l'inverse de M. DRUET François.

Mme REGALDI Sylvie souligne la particularité de l'association Olympe Sports.

Mme CALONNE Evelyne trouve que c'est légitime que les clubs sportifs phares d'Arbois soient les plus subventionnés.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. FANTOLI Patrick ne prend pas part au vote de la subvention pour JuraCyclisme), accorde pour 2021 les subventions suivantes :**

SPORTS	Service	Propositions	Décision CM 26/04/2021
		commission	
		AN 2021	AN 2021
<b>Subventions Annuelles - Cpt 6574</b>	<b>Totaux</b>	<b>43 416,00</b>	<b>43 416,00</b>
Association Sportive du Collège Pasteur	SPO 414	600,00	600,00
Jura Cyclisme	SPO 414	6 002,00	6 002,00
Pélican Gymnastique	SPO 414	3 636,00	3 636,00
Hand-Ball d'Arbois	SPO 414	4 942,00	4 942,00
Cercle d'Escrime d' Arbois	SPO 414	1 674,00	1 674,00
Union Sportive Arboisienne Rugby	SPO 414	9 513,00	9 513,00
Arbois Badminton Club	SPO 414	2 500,00	2 500,00
Triangle d'Or Jura Foot	SPO 414	7 996,00	7 996,00
Tennis Club Arboisien	SPO 414	3 437,00	3 437,00
Les Chevaliers du Pélican (Tir à l'Arc)	SPO 414	1 292,00	1 292,00
Jura Centre Athlétisme	SPO 414	1 332,00	1 332,00
CARS (Cercle Arboisien de Recherches Spéléologiques)	SPO 414	298,00	298,00
Les Arboisiennes	SPO 414 SPO 414	194,00	194,00
<b>Subventions Exceptionnelles - Cpt 6748</b>	<b>Totaux</b>	<b>2 100,00</b>	<b>2 100,00</b>
Association Trail du Cirque du Fer à cheval	SPO 414	1 500,00	1 500,00
CARS (Cercle Arboisien de Recherches Spéléologiques) Protection et sécurisation Baume du Coudrier	SPO 414	600,00	600,00
<b>TOTAUX</b>	<b>SPO 414</b>	<b>45 516,00</b>	<b>45 516,00</b>

versement par la VILLE au budget C.C.A.S.	Service	Décision CM 26/04/2021
<b>Subventions Annuelles - Cpt 6574</b>	<b>Totaux</b>	<b>12 000,00</b>
Subvention de fonctionnement (Equilibre Budget CCAS )	SOC 520	12 000,00
<b>Subventions Exceptionnelles - Cpt 6748</b>	<b>Totaux</b>	<b>2 000,00</b>
Subvention Exceptionnelles Colonies et Autres	SOC 520	2 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>SOC 520</b>	<b>14 000,00</b>

		Propositions commission AN 2021	Décision CM 26/04/2021 AN 2021
<b>COMITE DES FETES</b>	<b>Service</b>		
<b>Subventions Annuelles - Cpt 6574</b>	<b>Totaux</b>	<b>3 700,00</b>	<b>3 700,00</b>
Comité des Fêtes - Fonctionnement Annuel	<b>FET 024</b>	3 700,00	3 700,00
<b>TOTAUX</b>	<b>FET 024</b>	<b>3 700,00</b>	<b>3 700,00</b>

		Propositions commission AN 2021	Décision CM 26/04/2021 AN 2021
<b>ASSOCIATIONS Diverses</b>	<b>Service</b>		
<b>Subventions Annuelles - Cpt 6574</b>	<b>Totaux</b>	<b>1 090,00</b>	<b>2 146,90</b>
Association Combattants de l'Union Française	<b>ASS 025</b>	90,00	90,00
Les Femmes de la Fontaine	<b>ASS 025</b>	500,00	500,00
Association Ecole du Chat	<b>ASS 025</b>	500,00	500,00
Souvenir Français	<b>ASS 025</b>		1 056,90

		Propositions commission AN 2021	Décision CM 26/04/2021 AN 2021
<b>ASSOCIATIONS Culturelles</b>	<b>Service</b>		
<b>Subventions Annuelles - Cpt 6574</b>	<b>Totaux</b>	<b>2 850,00</b>	<b>5 850,00</b>
Orgue et Musique - Annuelle	<b>CUL 30</b>	500,00	500,00
Association Le Pélican batterie-Fanfare	<b>CUL 30</b>	1 300,00	1 300,00
Le Choeur OPUS 39	<b>CUL 30</b>	500,00	500,00
Les jardiniers du Val de Cuisance Fonctionnement	<b>CUL 30</b>	150,00	150,00
Association Atout Livre La Crue	<b>CUL 30</b> <b>CUL 30</b>	400,00	400,00 3 000,00
<b>Subventions Exceptionnelles - Cpt 6748</b>	<b>Totaux</b>	<b>1 223,40</b>	<b>1 223,40</b>
Les jardiniers du Val de Cuisance (Broyeur végétaux)	<b>CUL 30</b>	344,50	344,50
Les jardiniers du Val de Cuisance (Formation Permaculture)	<b>CUL 30</b>	250,00	250,00
Les jardiniers du Val de Cuisance (Achat Equipement Tarière)	<b>CUL 30</b>	149,50	149,50
Les jardiniers du Val de Cuisance (Verger Pasteur)	<b>CUL 30</b>	179,40	179,40
Les jardiniers du Val de Cuisance (Projet J'adopte une poule)	<b>CUL 30</b>	300,00	300,00
<b>TOTAUX</b>	<b>CUL 30</b>	<b>4 073,40</b>	<b>7 073,40</b>

Pour les manifestations organisées en 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde les subventions suivantes :

		Propositions commission	Décision CM 26/04/2021	Paiement
ASSOCIATIONS Culturelles	Service	AN 2021	AN 2021	AN 2021
<b>Subventions Annuelles - Cpt 6574</b>	<b>Totaux</b>	<b>2 500,00</b>	<b>2 500,00</b>	
Association Toque de tango Organisation festival de Tango 2021	<b>CUL 30</b>	2 500,00	2 500,00	A l'issue de la manifestation (28 juillet-1er août 2021)
<b>Subventions Exceptionnelles - Cpt 6748</b>	<b>Totaux</b>	<b>3 800,00</b>	<b>3 800,00</b>	
Les jardiniers du Val de Cuisance (fête de la courge)	<b>CUL 30</b>	300,00	300,00	A l'issue de la manifestation 03/10/2021
Compagnie Le Porte Plume (Projet Des nouvelles et des bullles)	<b>CUL 30</b>	1 500,00	1 500,00	Après restitution courant été 2021
Association L'Oreille en fête (Festival Chansons d'Automne)	<b>CUL 30</b>	2 000,00	2 000,00	A l'issue de la manifestation 12-13 novembre 2021
<b>TOTAUX</b>	<b>CUL 30</b>	<b>6 300,00</b>	<b>6 300,00</b>	

Le Conseil Municipal définit les règles de paiement pour les subventions octroyées pour l'organisation d'une manifestation sur la Commune :

Le versement de l'aide municipale interviendra après que les 2 conditions soient réunies :

- condition 1 : la réalisation de la manifestation : les dates de début et de fin de l'événement doivent être indiquées précisément dans le dossier de demande de subvention.
- condition 2 : l'envoi du bilan technique et financier dans un délai de 3 mois maximum.

Un acompte peut être versé sur demande avant la date de la manifestation. Cependant, si la manifestation doit être annulée, l'acompte devra être remboursé dans un délai d'un mois à compter de la date de programmation initiale.

### **3 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARBOIS POLIGNY SALINS CŒUR DU JURA**

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura suite à la prise de compétence Autorité organisatrice de la Mobilité.

Cette compétence est en partenariat avec les régions qui restent chef de file en vue de l'organisation de services réguliers de transport de personnes et de la définition d'une stratégie de mobilité sur le territoire de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura.

### **4 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'OFFICE DE COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DU CŒUR DU JURA**

Conformément à l'article 6 des statuts de l'Office de Commerce et de l'Artisanat du Cœur du Jura, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne 3 élus pour être membres actifs de l'Office :

- Mme BUGADA Catherine
- M. LECOQ Yves
- Mme CALONNE Evelyne

## **5 – AUTORISATION DONNEE A Mme LA MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC LE MUSEE DE LONS LE SAUNIER**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à signer la convention à intervenir avec le musée de Lons le Saunier dans le cadre de l'exposition temporaire : *Mais quelle histoire ! (saison 1) Arbois 12 000 – 500 av. J.C.*

La convention a pour objet de définir la nature, la durée et les modalités de la collaboration entre les deux partenaires, les musées d'Arbois et le Musée de Lons-le-Saunier, dans le cadre de l'exposition.

## **6 – TARIFS MUSEES MUNICIPAUX**

M. LECOQ Yves indique qu'il s'agit notamment avec les nouveaux tarifs proposés de simplifier le rendu de monnaie et de prendre en compte des frais nouveaux engendrés par l'obligation de proposer des moyens de paiement de forme TPE.

**A l'unanimité le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs des musées :**

Musée de la Vigne et du Vin et Musée Sarret de Grozon :

- plein tarif : 3,50 €
- tarif réduit (pass Juramusées et pass musées arboisiens) : 2,80 € (au lieu de 2 €)
- gratuit pour les enfants de moins de 14 ans, les demandeurs d'emploi

Création d'un pass des musées arboisiens (Musée de la Vigne et du Vin, Musée Sarret de Grozon, Maison de Louis Pasteur)

- Pass 3 musées : 11,80 €
- Pass pour les 2 musées municipaux : 5,60 €

## **7 - TARIFS PISCINE**

M. POULET Gilles propose les tarifs 2021 de la piscine municipale.

Mmes DEPIERRE Valérie et BRIOT GAIDIOZ Cécile indiquent qu'un travail a été mené avec l'association Sports et Forme qui a permis de proposer des séances d'Aquagym et d'Aquabike mais également de mettre en place le savoir nager des enfants de 6 à 12 ans et l'aisance aquatique des enfants de 4 à 6 ans. Ces animations sont gratuites au plan national et se dérouleront tout l'été.

M. CHUARD Valentin souhaite connaître l'évolution des tarifs.

M. POULET Gilles répond qu'elle est de l'ordre de 2 € en moyenne sur l'ensemble des tarifs. Il n'y a pas de grosse augmentation par rapport à 2019 en général.

Mme BUGADA Catherine ajoute que les tarifs de l'aquagym ont été augmentés car ils étaient trop bas par rapport à ce qui est proposé ailleurs. Une entrée gratuite par carte jeune est mise en place pour 2022.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs 2021 de la piscine :**

TARIFS 2021		
	ARBOIS	EXTERIEUR
Tickets adultes + de 18 ans	4,20 €	4,20 €
Carte 10 entrées adultes	30,00 €	35,00 €
Forfait saison adultes	85,00 €	95,00 €
Tickets jeunes de 4 à 18 ans	2,50 €	2,50 €
Carte 10 entrées jeunes	17,00 €	22,00 €
Forfait saison jeunes	45,00 €	55,00 €
Séance Aquagym/45 mn	8,00 €	10,00 €
Carte 10 séances Aquagym	60,00 €	80,00 €
Séance Aquabike/45 mn	10,00 €	12,00 €



## **11 - CONVENTION ENTRE LES VILLES D'ARBOIS, POLIGNY ET SALINS LES BAINS POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN VACATAIRE DANS LE CADRE DE LA COORDINATION DES CENTRES DE VACCINATION**

Mme REGALDI Sylvie présente la convention tripartite entre les Villes d'Arbois, Poligny et Salins pour la mise à disposition d'un vacataire pour la coordination des centres de vaccination.

Elle précise que l'organisation des centres de vaccination a été initiée par l'ARS.

Elle fait un rappel de la situation actuelle, avec le transfert nécessaire du centre de vaccination au gymnase, compte tenu de la montée en puissance de la vaccination et de l'incertitude de la date de la fin des vaccinations.

Mme DEPIERRE Valérie précise que cette dépense devrait être remboursée par l'ARS.

Un courrier sera fait au Préfet pour demander la mise en place de comités de pilotage pour connaître l'avenir à envisager avec les soignants, les élus, les agents pour notamment la période des vacances. Et en septembre, quid du sport, du stockage des produits ? On constate que les exigences de l'ARS sont de plus en plus grandes.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à signer la convention à intervenir entre les trois bourgs-centres pour la mise à disposition d'un médecin recruté par la Commune de Poligny pour la coordination des centres de vaccinations des trois Communes.**

## **12 - CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU PLAN « 1 JEUNE, 1 SOLUTION » PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC) : SERVICE ESPACES VERTS**

Le plan « 1 jeune, 1 solution » s'adresse aux jeunes éloignés du marché de l'emploi, âgés de moins de 26 ans, et aux jeunes reconnus travailleurs handicapés, jusqu'à 30 ans inclus. Il a pour objectif de développer, dans le cadre d'une activité professionnelle, des compétences transférables ou mobilisables dans un autre environnement.

Ce dispositif qui concerne, notamment les Collectivités Territoriales, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la Collectivité en matière d'accompagnement de la personne recrutée.

L'aide versée par l'Etat est fixée à 65 % du taux horaire brut du SMIC (limitée à 20 heures hebdomadaires).

Ces personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE).

Une convention tripartite doit également être signée entre la Collectivité, le Prescripteur et le futur salarié.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, de 20 heures minimum par semaine ; la durée initiale du contrat est de 6 à 11 mois (renouvellement possible) et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

M. MARTI François souhaite connaître quelle sera la pérennité d'un tel emploi.

Mme DEPIERRE Valérie répond que Mme la Directrice des Services Techniques, nouvellement embauchée, a parmi ses premières missions la réorganisation des services. Les prochains départs à la retraite de plusieurs agents ouvriront des opportunités d'embauche mais ce type de contrat n'oblige pas la Ville d'Arbois à une embauche ultérieure pour cette personne.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un poste dans le cadre du plan «1 jeune, 1 solution» (Parcours Emploi-Compétences) pour le Service Espaces Verts-Serre pour une période de 7 mois, à compter du 03 mai 2021 soit jusqu'au 02 décembre 2021 et pour une durée hebdomadaire de 35 heures.**

## **13 - CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC) : SERVICE ADMINISTRATIF**

Le dispositif du Parcours Emploi Compétences mis en place par la circulaire n° DFEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 vise à favoriser le retour à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés...).

Ce dispositif qui concerne, notamment les Collectivités Territoriales, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la Collectivité en matière d'accompagnement de la personne recrutée.

L'aide versée par l'Etat est de 40 à 50 % du taux horaire brut du SMIC (limitée à 20 heures hebdomadaires).

Ces personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE).

Une convention tripartite doit également être signée entre la Collectivité, le Prescripteur et le futur salarié.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, de 20 heures minimum par semaine ; la durée initiale du contrat est normalement de 11 mois (renouvellement possible) et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Mme DEPIERRE Valérie précise que cet emploi concerne le retour à l'emploi d'une personne qualifiée de travailleur handicapé, emploi qui s'inscrit plus globalement dans la perspective d'une réorganisation des services administratifs à intervenir sous forme de pôles, en raison du départ de plusieurs personnes dans les années à venir et d'une mission d'audit des dits services à commanditer. Cet emploi PEC pourra déboucher sur une embauche. Un pôle service à la population est en réflexion. Il est souhaité avoir des agents très polyvalents. La mutualisation avec d'autres Communes peut être envisagée.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un poste en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE-CUI) au Service Administratif pour une durée hebdomadaire de 20 heures à compter du 03 mai 2021 et pour une période de 11 mois.**

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget 2021 de la Commune.

#### **14 – EMPLOIS SAISONNIERS – ANNEE 2021 – RECRUTEMENT DE PERSONNEL NON TITULAIRE CONTRACTUEL**

Il est indispensable de recruter temporairement du personnel pour répondre aux besoins saisonniers, notamment à la piscine municipale et dans les musées municipaux.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer les emplois saisonniers suivants pour l'année 2021 :**

Poste - Emploi	Nombre de poste	Grade	Durée hebdomadaire de travail	Rémunération indiciaire de base – Brut /majoré
----------------	-----------------	-------	-------------------------------	--

#### PISCINE MUNICIPALE

Maître-Nageur Sauveteur mai - juin - juillet – août - septembre	1	Educateur des APS	10 h	5 <sup>ème</sup> échelon - Cat B IB 415 – IM 369
	3		35 h	
Surveillant baignade (BNSSA) mai - juin - juillet– août - septembre	2	Educateur des APS	mai : 5 h juin – juillet - août septembre : 35 h	1 <sup>er</sup> échelon - Cat B IB 372 – IM 343
Caissier ou Caissière mai – juin – juillet – août – septembre	2	Adjoint administratif	juin : 15 h juillet : 32 h août : 32 h septembre : 26 h	3 <sup>ème</sup> échelon - Cat C Echelle C1 IB 356 – IM 334

## MUSEES

Musée de la Vigne et du Vin (Agent accueil - visites)	1	Agent du patrimoine	juillet : 30 h  août : 30 h	1 <sup>er</sup> échelon – Cat C Echelle C1 IB 354 – IM 332
Musée Sarret de Grozon (Agent accueil -visites)	2	Agent du patrimoine	juillet : 24h août : 24 h septembre : 16 h	1 <sup>er</sup> échelon – Cat C Echelle C1 IB 354 – IM 332

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 des budgets Ville et Piscine 2021 de la Commune.

**\* Décisions prises dans le cadre des délégations accordée par le Conseil Municipal à Mme la Maire**

- Avenant 1 au marché à bon de commande voirie - changement du nom du titulaire du marché : la société SJE-COLAS NORD-EST devient COLAS France.
- Signature contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne pour financer le programme d'investissements (projet piscine) : emprunt de la somme de 250 000 €, au taux de 0,46 % et dont le remboursement s'effectuera sur 240 mois.
- Désignation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération : La Chenailotte Diagnostic environnemental du site – Mission attribuée au SIDEC pour un montant forfaitaire de 32 725,00 € H.T.
- Désignation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération : Stade de l'Ethole modernisation vestiaires et éclairage, création de tribune et main courante – Mission attribuée au SIDEC pour un montant forfaitaire de 17 152,00 € H.T.
- Désignation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération : Création d'un terrain synthétique niveau 6 et éclairage – Mission attribuée au SIDEC pour un montant forfaitaire de 13 269,00 € H.T.
- Acceptation du don de M. Lerdung : une photo encadrée représentant le pont des Capucins. (80 x 150 cm).
- Acceptation du don suivant de M. Thierry MOYNE : une peinture représentant le Biou.